La filière africaine du cacao et l'exemption tarifaire chinoise

L'exemption tarifaire chinoise entrée en vigueur le 1er mai 2026 constitue-t-elle une réelle opportunité pour les économies africaines productrices de cacao ? L'analyse des importations chinoises de cacao, de ses dérivés et de chocolat entre 2004 et 2024 invite à un diagnostic nuancé.

Si l'Afrique fournit plus de 56 % des intrants directs ou indirects des principaux exportateurs de chocolat vers la Chine, mais elle est quasi absente des exportations directes de produits transformés. La valeur ajoutée est captée par les plates-formes de transformation asiatiques et par les grands chocolatiers européens. L'exemption tarifaire ne modifie pas cette répartition : elle supprime un obstacle douanier, mais non les déficits structurels (capacités industrielles de pressage, certifications sanitaires chinoises, logistique) qui empêchent les exportateurs africains d'accéder au marché chinois en tant que fournisseurs de produits transformés. À cela s'ajoute une réorientation délibérée de la demande chinoise vers les cacaos fins d'Amérique latine et du Pacifique, que ni la Côte d'Ivoire ni le Ghana ne produisent.

Le risque est donc une consolidation de la spécialisation primaire plutôt que son dépassement.

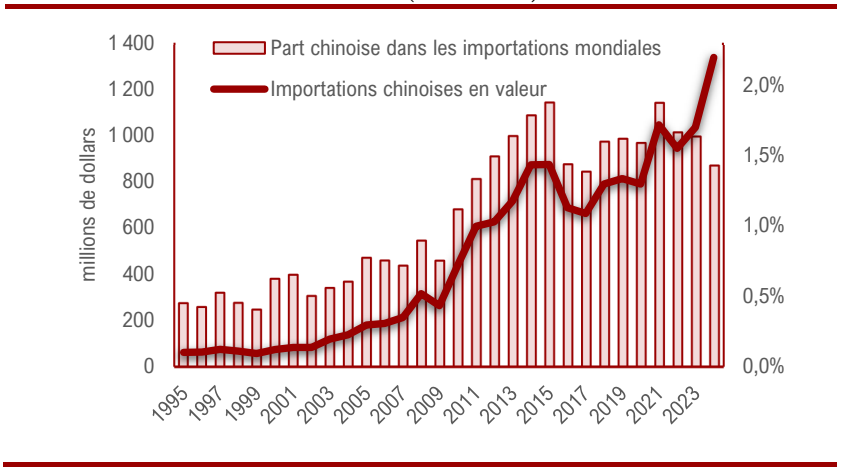
Thierry Pairault
13 juin 2026

Chine Corée Japon (UMR 8173)

Dans une note intitulée L'Afrique, la Chine et le tarif zéro : un geste diplomatique à l'aune des données, nous considérions que le seul secteur dans lequel l'exemption tarifaire chinoise créait une réelle opportunité pour les produits transformés africains était précisément celui du cacao, de ses dérivés et du chocolat. En effet, le marché européen taxe le chocolat à 30 %, alors que le marché chinois ne le taxe dorénavant plus du tout. Pour un transformateur africain cherchant à diversifier ses débouchés, cette conjoncture rend le marché chinois comparativement attractif, même pour de faibles volumes. Nous ajoutions toutefois que les barrières non tarifaires constituaient un obstacle : la certification des produits alimentaires transformés par les douanes chinoises est exigeante, les coûts d'entrée sur les plates-formes de distribution chinoises sont élevés, et la concurrence d'une industrie chocolatière chinoise en plein essor est réelle. Le signal tarifaire est nécessaire, mais il risque d'être insuffisant d'autant que la Chine diversifie ses fournisseurs.

Commençons par retracer l'évolution des importations chinoises de cacao, de ses dérivés et de chocolat entre 1995 et 2024 (voir Figure 1). Nous avons utilisé les données de la base de données en ligne de la CNUCED[1] et additionné les catégories 072 et 073 de la classification CTCI. L'importation de ces produits est un phénomène récent qui s'est accéléré à partir de 2009 : entre cette date et 2024, le montant des importations en dollars courants a été multiplié par cinq et la part des importations chinoises dans le commerce mondial de ces produits a doublé, passant de 0,8 % à 1,6 %.

Figure 1.– Importations chinoises de cacao, de ses dérivés et de chocolat (1995-2024)



Au cours des vingt années de la période 2004-2024, la production de fèves de cacao provenait à près de 69 % d'Afrique, à 17 % d'Amérique latine et à 13 % d'Asie selon la base de données en ligne de la FAO. Toutefois, le rôle des différents pays producteurs varie en fonction de leur implication dans la commercialisation et la transformation de ces fèves, voire dans la fabrication de chocolats. C'est pourquoi nous ne rencontrons pas une stratégie unique de la part de la Chine à l'égard de ses pays fournisseurs.

Dans la suite de cette étude, nos données proviendront d'extractions de la base de données de Comtrade pour les six catégories regroupées dans le code HS18 (voir Tableau 1). Pour examiner l'évolution des échanges, nous retiendrons les sept mêmes dates que dans la note précitée (2004,

[1] Nous avons opté pour la base de la CNUCED qui permettait dans ce cas précis une extraction plus simple des données nécessaires. Dans le reste de cette note, nous privilégions généralement la base de données Comtrade plus détaillée et utilisant la classification du système harmonisé.

2007, 2009, 2012, 2014, 2018 et 2024) qui correspondent aux années précédant les vagues d'exemptions tarifaires accordées par la Chine aux pays africains les moins avancés, avant l'exemption du 1er mai 2026 concernant 53 pays africains, quel que soit leur niveau de développement, pourvu qu'ils ne reconnaissent pas Taiwan[2].

Tableau 1.– Le cacao et ses dérivés dans le système harmonisé (HS 18)

Code HS	Intitulé complet	Intitulé abrégé
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	Fèves
1802	Coques, pellicules et autres déchets de cacao	Déchets
1803	Pâte de cacao, même dégraissée	Pâte
1804	Beurre, graisse et huile de cacao	Beurre
1805	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	Poudre
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	Chocolat

La valeur et le volume de ces produits qui sont recensés dans le chapitre intitulé *Cacao et préparations à base de cacao* (HS 18) ont considérablement évolué dans les échanges de la Chine. La Chine reste un acteur mineur dans le commerce mondial de ce chapitre même si elle est passée du 30e rang en 2004 des importateurs au 15e rang en 2024. Cette conjoncture suggère que les pays africains ne bénéficieront que peu de l'exemption tarifaire dont profitent les produits de ce chapitre, et que les grands pays producteurs et exportateurs de chocolateries continueront d'être préférés à la Chine comme débouchés de la production de fèves, pour l'heure du moins.

1. LES IMPORTATIONS CHINOISES PAR PRODUITS

La structure des importations chinoises révèle l'évolution de la filière chinoise (voir Tableau 2). Les importations de chocolat fini (HS 1806) sont ainsi passées de 61 millions de dollars en 2004 à 655 millions de dollars en 2024 ; elles représentent près de la moitié des importations tout au long de la période, ce qui témoigne d'une préférence de la demande intérieure pour des marques et des recettes étrangères que l'industrie locale ne peut pas entièrement remplacer. Ce qui est plus remarquable c'est que la part des importations de fèves brutes s'effondre, passant de 24 % à 5 % de la valeur totale, tandis que la pâte, la poudre et le beurre, c'est-à-dire des intrants industriels de la confiserie, gagnent en importance reflétant ainsi le développement de l'industrie chocolatière chinoise. La catégorie « Déchets » (HS 1802) n'apparaît pas dans le Tableau 2, tant la valeur de leurs importations est négligeable.

Tableau 2. – Structure par produits des importations chinoises

Année	Fèves – 1801	Pâte – 1803	Beurre – 1804	Poudre – 1805	Chocolat – 1806
2004	24 %	11 %	8 %	10 %	45 %
2007	35 %	10 %	10 %	8 %	37 %
2009	20 %	17 %	10 %	15 %	38 %
2012	14 %	13 %	6 %	22 %	44 %
2014	12 %	11 %	11 %	10 %	56 %
2018	9 %	10 %	10 %	13 %	57 %
2024	5 %	12 %	14 %	20 %	49 %

La catégorie « Déchets » (HS 1802) n'apparaît pas dans ce tableau, car la valeur de leurs importations chinoises est négligeable. Par conséquent, l'addition des données d'une même ligne peut ne pas totaliser 100 %.

La comparaison des taux de croissance annuels moyens (TCAM) entre 2004 et 2024 révèle des évolutions contrastées entre les TCAM en valeur et ceux en volume (voir Tableau 3). C'est

[2] Compte tenu des délais de mise à jour des statistiques, les dernières statistiques disponibles sont celles pour 2024.

particulièrement le cas pour les fèves de cacao pour lesquelles la divergence entre le TCAM en valeur (+4,0 % par an) et en volume (−2,9 % par an) est éloquente : la Chine importe moins de fèves en 2024 qu'en 2004 en tonnes, mais elle les paie beaucoup plus cher, en raison de la crise mondiale de 2023–2024 (baisse des rendements en 2023 suivie d'une hausse des cours en 2024).

Tableau 3. – Taux de croissance annuels moyens (TCAM) des importations chinoises 2004–2024

Produit	En valeur	En volume
Fèves	+4,0 %/an	−2,9 %/an
Pâte	+13,0 %/an	+5,4 %/an
Beurre	+15,2 %/an	+8,4 %/an
Poudre	+15,9 %/an	+11,4 %/an
Chocolat	+12,6 %/an	+9,1 %/an

Tableau 4. – Ratio des importations chinoises de fèves par rapport aux semi-produits

Année	Fèves tonnes	Produits intermédiaires tonnes	Ratio Prod. Intermédiaires / Fèves
2004	19 849	17 802	0,9
2007	39 477	27 810	0,7
2009	21 044	34 492	1,6
2012	33 696	58 444	1,7
2014	38 301	70 253	1,8
2018	32 552	86 577	2,7
2024	11 069	97 931	8,8

La baisse tendancielle en volume des importations de fèves de cacao suggère une évolution de la stratégie d'approvisionnement de la Chine avec une sous-traitance croissante de la première transformation. Le rapport entre les volumes de produits intermédiaires importés (pâte, beurre et poudre) et les volumes de fèves importées, présenté dans le Tableau 4, permet de mesurer le degré de sous-traitance de la première transformation du cacao importé par la Chine. Nous observons non seulement une augmentation de la consommation, mais aussi une externalisation importante de la transformation primaire au profit des pays fournisseurs. En d'autres termes, la Chine chercherait à développer une industrie chocolatière à moindre coût.

2. LES PAYS FOURNISSEURS DE FÈVES DE CACAO

La détermination des pays fournisseurs de la Chine est très délicate à mener. Pour les matières premières (fèves et déchets), il est assez aisé de cerner quels sont les pays producteurs, puisque les fèves de cacao ne poussent qu'entre les 20° de latitude nord et sud. En revanche, la traçabilité des importations chinoises est beaucoup plus aléatoire lorsque les pays fournisseurs réexportent leurs importations, qu'ils soient producteurs, comme le Togo, ou négociants, comme les Pays-Bas. Pour simplifier l'approche, nous allons examiner le cas de l'année 2024 qui est l'année au cours de laquelle a été annoncée une exemption tarifaire totale pour les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique.

La physionomie des importations chinoises telle qu'elle ressort du tableau 5 est assez étonnante. Nous notons tout d'abord la présence de pays non producteurs (les Pays-Bas, les États-Unis, la Belgique et l'Italie) qui interviennent pour des quantités relativement négligeables, mais à des prix assez élevés (de quatre à six fois le prix moyen). L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il s'agit d'achats de niches (lots premium, cacao transformé, trié, certifié ou destiné à des usages spécialisés)

dont les prix unitaires ont été gonflés par les commissions des négociants ainsi que par le coût du transport et de l'assurance pour de petites quantités.

Tableau 5.– Importations chinoises de fèves (2024)

Origine déclarée	Valeur en dollars	Valeur en % du total	Poids (kg)	Poids en % du total	Prix ($/kg)	Rang mondial
Équateur	20 793 156	28,7 %	2 565 822	23,2 %	8,10	4e
Papouasie-Nlle-G.	20 712 534	28,6 %	3 465 061	31,3 %	5,98	14e
Togo	**19 786 904**	**27,4 %**	**3 207 391**	**29,0 %**	**6,17**	**19e**
Guinée	6 195 250	8,6 %	801 624	7,2 %	7,73	20e
Ghana	3 594 596	5,0 %	812 644	7,3 %	4,42	3e
Côte d'Ivoire	475 173	0,7 %	100 123	0,9 %	4,75	1er
Nigéria	358 032	0,5 %	46 852	0,4 %	7,64	5e
Thaïlande	194 396	0,3 %	38 000	0,3 %	5,12	49e
Madagascar	102 302	0,1 %	13 540	0,1 %	7,56	18e
Tanzanie	45 406	0,1 %	8 040	0,1 %	5,65	19e
Ouganda	42 521	0,1 %	6 326	0,1 %	6,72	13e
Malaisie	14 970	0,0 %	1 237	0,0 %	12,10	40e
Pays-Bas	**6 616**	**0,0 %**	**231**	**0,0 %**	**28,64**	**X**
Viet Nam	5 950	0,0 %	400	0,0 %	14,88	30e
Rép. Dominicaine	4 621	0,0 %	980	0,0 %	4,72	10e
Panama	3 819	0,0 %	501	0,0 %	7,62	33e
Pérou	2 129	0,0 %	200	0,0 %	10,65	8e
Bolivie	965	0,0 %	105	0,0 %	9,19	25e
Cameroun	531	0,0 %	10	0,0 %	53,10	6e
États-Unis	**501**	**0,0 %**	**15**	**0,0 %**	**33,40**	**X**
Belgique	**268**	**0,0 %**	**10**	**0,0 %**	**26,80**	**X**
Italie	**84**	**0,0 %**	**2**	**0,0 %**	**42,00**	**X**
Total	73 340 724	100,0 %	11 069 114	100,0 %	6.54	—

Ce qui frappe également, c'est la place des pays producteurs d'Afrique. Certes, l'Afrique reste le premier fournisseur de fèves brutes à la Chine, tant en termes de quantités exportées (45 % des importations chinoises) que de valeur (42 % des importations chinoises). En revanche, les deux principaux pays producteurs (la Côte d'Ivoire et le Ghana) qui sont traditionnellement les partenaires privilégiés de la Chine pour ses achats de fèves, sont ici respectivement relégués au 6e et 5e rang et ne fournissent à la Chine que 1,2 % en valeur et 1,3 % en quantité de ses importations. La crise du cacao de 2023-2024 qui affecte toute l'Afrique de l'Ouest ne saurait à elle seule expliquer cette chute, alors que le Togo, un petit pays producteur, se hisse en 2024 au deuxième rang en termes de quantités et au troisième en termes de valeur des fèves importées par la Chine. Cette mauvaise récolte est due aux conditions météorologiques défavorables, à de fortes attaques virales (*swollen shoot*) et à de la pourriture brune sur des plantations vieillissantes. Or les plantations togolaises situées à la frontière du Ghana (régions Volta et Oti) sont géographiquement et structurellement exposées aux mêmes facteurs de vulnérabilité.

Selon la base de données en ligne de la FAO, le Togo se classait au 18e rang des producteurs de fèves de cacao en 2023 avec 20 000 tonnes, tandis que la Côte d'Ivoire (1 822 441 tonnes) et le Ghana (653 700 tonnes) occupaient respectivement la première et deuxième place[3]. L'explication de cette situation est sans doute apportée par les déclarations de Samuel Ofusu-Ampofo, directeur du Ghana Cocoa Board (COCOBOD), qui dénonce l'existence d'une importante contrebande du

[3] La campagne cacaoyère débutant à la fin d'une année, les exportations ont lieu l'année suivante ; aussi, pour expliquer les ventes de 2024, il convient de considérer la production de 2023.

Ghana vers le Togo[4]. Si cette contrebande atteste de l'existence du phénomène, nous devons émettre une hypothèse pour l'expliquer. Depuis 2015, le Togo bénéficie d'un traitement préférentiel, comme d'autres pays les moins avancés (PMA) ayant signé un accord avec Pékin pour ce qui les exonère de tout droit de douane sur 98 % des lignes tarifaires, y compris celle des fèves de cacao[5]. Cette disposition, reconduite en 2022 pour le Togo et les autres PMA ayant « échangé une lettre »[6], faisait suite à l'annonce par Xi Jinping, lors du FOCAC de Dakar en novembre 2021, de l'intention de Pékin d'augmenter ses importations de produits agricoles en provenance d'Afrique tout en élargissant sa palette de fournisseurs afin de sécuriser ses approvisionnements. Or, si le Togo a le statut de PMA, le Ghana et la Côte d'Ivoire ne l'ont pas[7]. Cette différence peut constituer une motivation assez forte pour que les négociants, qu'ils soient africains ou chinois, se lancent dans l'entreprise et jouissent *ipso facto* d'une exemption de droits de douane à l'entrée de leurs fèves en Chine, contrairement aux fèves exportées à partir des deux autres pays.

La concurrence nouvelle pour l'Afrique de l'Ouest que créent l'Équateur et la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'explique sans doute par cette volonté de diversification des fournisseurs. Cette affirmation, bien que plausible, tendrait à donner une explication conjoncturelle à ce choix (crise cacaoyère ouest-africaine), alors que d'autres facteurs suggèrent une réorientation structurelle des importations chinoises.

Le marché mondial distingue deux grandes catégories de fèves : le cacao « fin » ou « aromatique » (*fine, flavour*) et le cacao « ordinaire » (*bulk*). L'Amérique latine est la principale région exportatrice de cacao fin, représentant 90 % des exportations mondiales de cette catégorie. L'Équateur, la République dominicaine et le Pérou, présents dans le tableau 5, en sont les trois principaux exportateurs en volume. De son côté, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est l'un des 23 pays reconnus par l'Organisation internationale du cacao (ICCO) pour son cacao de haute valeur, fin et aromatique[8]. Ces deux pays occupent donc une niche qualitative que ni la Côte d'Ivoire ni le Ghana qui fournissent du cacao ordinaire ne peuvent offrir ; en d'autres termes, le succès de l'Équateur et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est pertinent pour une industrie chocolatière chinoise en montée en gamme.

Cette pertinence est avérée par l'opportunisme des accords économiques. L'accord de libre-échange signé entre l'Équateur et la Chine devrait permettre d'accéder à des taux préférentiels pour 99 % des exportations actuelles de l'Équateur vers la Chine, y compris pour le cacao, dont les droits de douane passeraient à zéro avec l'entrée en vigueur de l'accord. En ce qui concerne la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de nouveaux accords améliorant l'accès de ce pays au marché chinois, en

---

4 Cocoa production drastically drops in Volta and Oti Regions – COCOBOD, 16 novembre 2025. Les données de Comtrade semblent confirmer cette déclaration, elles indiquent que le Togo aurait exporté plus de 22 000 tonnes de fèves en 2024, soit un montant supérieur de 10 % à sa capacité de production estimée, quelle que soit par ailleurs la marge d'erreur d'enregistrement. De surcroît, le Togo dispose d'un embryon d'industrie chocolatière qui divertit une partie des fèves disponibles.

5 Originellement, l'obtention des avantages octroyés aux PMA n'était pas automatique ; chaque pays africain potentiellement bénéficiaire devait au préalable signer un accord désigné comme un « échange de lettres » (**换文**) pour en profiter. La décision, promulguée en septembre 2024, établit clairement que cette procédure est supprimée à partir de 1er décembre de la même année (**国务院关税税则委员会发布公告给予最不发达国家** 100%**税目产品零关税待遇**).

6 **国务院关税税则委员会关于给予最不发达国家** 98%**税目产品零关税待遇的公告** du 15 décembre 2021 ; ce document donne en annexe la liste des produits exemptés **附件** 98%**税目产品特惠税率表**. Toutes les dispositions prises en 2021 sont réunies sous le titre de **国务院关税税则委员会关于** 2022 **年关税调整方案的通知**.

7 Le Togo, PMA, a suivi la procédure de « l'échange de lettre » en 2015 et son exemption a été confirmée en 2022..

8 Voir Fine Flavour Cocoa sur le site de l'International Fine Flavour Cocoa (ICCO).

particulier pour les fèves de cacao, ont été signés lors de la visite du ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, en avril 2024. La Chine a ainsi exprimé son appréciation de l'engagement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en faveur du « principe d'une seule Chine ». Le lien entre la réaffirmation de ce principe et l'ouverture d'un accès préférentiel au marché chinois pour les fèves de cacao de la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas implicite ; au contraire, il est explicitement formulé lors de la signature de l'accord d'avril 2024 selon les informations disponibles[9].

Les achats chinois de fèves obéissent à une double incitation : elle est qualitative (achats de cacao fin) et conséquemment géographique (déclassement de l'Afrique). Les pays africains producteurs de cacao ont donc peu d'espoir que l'exemption tarifaire les incite à renouveler leurs plantations vieillissantes pour stimuler leur production d'un cacao ordinaire. Le basculement vers des produits intermédiaires est-il alors susceptible de compenser ce préjudice ?

3. LES PAYS FOURNISSEURS DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES

En période de forte volatilité des prix, comme en 2023-2024, les données en valeur et en volume peuvent donner une vision assez différente des échanges. Dans ces circonstances, les variations de la valeur des marchandises échangées reflètent davantage l'inflation des prix que les choix réels d'approvisionnement. C'est la raison pour laquelle nous privilégierons l'analyse des volumes pour examiner le rôle joué par les produits intermédiaires (pâte, beurre et poudre). Par ailleurs, les pays africains concernés par l'exportation de ces produits ne sont pas des PMA, l'analyse des variations en tenant compte des vagues tarifaires ne s'impose plus ; nous préférerons observer une période un peu longue, mais continue (2015-2024).

Pour ceux qui, comme l'auteur de cette note, découvrent l'industrie de la transformation des fèves de cacao, rappelons que le cacao est transformé en deux étapes industrielles séquentielles. Une première étape consiste à broyer les fèves pour obtenir une pâte (HS 1803), ce qui ne nécessite que des équipements assez simples. Une seconde étape consiste à presser la pâte afin d'en extraire le beurre (HS 1804) ainsi qu'un résidu solide broyé en poudre (HS 1805) ; cette étape requiert des presses industrielles lourdes. La spécialisation des pays révélée par leurs exportations nous renseigne sur leur place dans la chaîne de valeur.

Le tableau 6 montre que la pâte de cacao est le seul produit intermédiaire pour lequel l'Afrique joue un rôle significatif dans les approvisionnements chinois ; sa part varie selon les années entre 29 % et 48 % sans que se dessine une tendance linéaire nette. Les deux principaux fournisseurs sont le Ghana et la Côte d'Ivoire, ce qui ne saurait étonner compte tenu de leur production de fèves. Le Ghana est à l'origine des 51 % des exportations africaines de pâte de cacao à destination de la Chine entre 2015 et 2024 ; le recul brutal de 2024 (-48 %) est principalement dû à la crise de 2023. La Côte d'Ivoire est également un fournisseur régulier (44 % des exportations africaines de pâte de cacao à destination de la Chine de 2015 à 2024), mais elle manifeste un déclin tendanciel.

Tableau 6.– Part de l'Afrique dans l'approvisionnement chinois en produits intermédiaires

Produit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pâte (HS 1803)	29 %	25 %	41 %	48 %	34 %	41 %	33 %	30 %	32 %	29 %
Beurre (HS 1804)	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
Poudre (HS 1805)	7 %	4 %	7 %	10 %	6 %	6 %	7 %	8 %	6 %	5 %

[9] Carolyn Blacklock, « Australia and China Are Making the Same Mistake in Papua New Guinea », *The Diplomat*, 18 juin 2024.

Le Nigéria et le Cameroun ont une présence marginale (respectivement 3 % et 2 %). L'image que nous pouvons en tirer est celle d'une érosion lente au profit de pays asiatiques (voir *infra*).

L'Afrique est absente de la liste des fournisseurs directs de beurre de cacao à la Chine. Sa part ne dépasse pas 3 % entre 2015 et 2024. Les pays africains n'ont pas développé de capacité industrielle d'extraction de beurre de cacao destinée à l'exportation vers la Chine. La part de l'Afrique est faible pour la poudre de cacao. En 2024, le Ghana est quasiment le seul fournisseur africain de poudre à destination de la Chine, la Côte d'Ivoire ayant pratiquement disparu de ce marché. Cette faiblesse structurelle s'explique par deux facteurs : d'une part, les pays africains exportent majoritairement des fèves brutes ou de la pâte, avec une capacité de pressage limitée ; d'autre part, le marché de la poudre vers la Chine est dominé par des fournisseurs asiatiques qui disposent d'une logistique et de certifications industrielles que les exportateurs africains peinent à atteindre.

Le tableau 7 illustre clairement le rôle joué par trois pays d'Asie (l'Indonésie, la Malaisie et Singapour) dans l'approvisionnement de la Chine en produits intermédiaires. Entre 2015 et 2024, ces trois pays ont en effet produit en moyenne plus de la moitié (55 %) de la pâte de cacao, près de la totalité du beurre de cacao (99 %) et plus des trois quarts de la poudre de cacao (78 %) à destination de la Chine. Quelle est la provenance des matières premières (fèves et déchets) transformées par ces pays ?

Tableau 7.– Part des trois pays d'Asie dans l'approvisionnement chinois en produits intermédiaires

Produit	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pâte (HS 1803)	53 %	59 %	53 %	43 %	58 %	50 %	58 %	60 %	57 %	59 %
Beurre (HS 1804)	99 %	99 %	99 %	96 %	99 %	99 %	98 %	99 %	99 %	97 %
Poudre (HS 1805)	74 %	77 %	77 %	73 %	79 %	80 %	82 %	83 %	85 %	78 %

Ces trois pays ont des profils assez différents. L'Indonésie est le premier producteur mondial de cacao hors Afrique, avec une production moyenne de 663 000 tonnes de fèves par an entre 2015 et 2024, selon la FAO. Ses exportations de produits intermédiaires vers la Chine reflètent donc une transformation de matières premières en grande partie d'origine locale. Depuis, 2017, elle importe des fèves ainsi que des coques, des pellicules et autres déchets de cacao afin d'alimenter une capacité industrielle qui dépasse sa production locale. Ces importations de fèves (51,5 %) et de déchets (37,7 %) ainsi qu'une part non négligeable de pâte de cacao (31,3 %) proviennent d'Afrique (voir tableau 8).

Tableau 8.– Importations d'Afrique des trois pays d'Asie (moyennes de la période 2015-2024)

Produits	Indonésie	Malaisie	Singapour
Fèves (HS 1801)	51,5 %	70,4 %	68,4 %
Déchets (HS 1802)	37,7 %	20,8 %	0,0 %
Pâte (HS 1803)	31,3 %	14,2 %	17,3 %
Beurre (HS 1804)	0,1 %	0,3 %	0,8 %
Poudre (HS 1805)	0,0 %	0,6 %	0,6 %

Le profil de la Malaisie est très différent de celui de l'Indonésie. La Malaisie a une production de fèves très faible qui ne suffit pas à couvrir ses besoins industriels. Aussi importe-t-elle massivement des fèves étrangères dont en moyenne 70,4 % ont été récoltées en Afrique entre 2015 et 2024. Elle importe également d'Afrique des déchets (20,8 %) et de la pâte de cacao (14,2 %). La Malaisie apparaît donc comme un vecteur par lequel la matière première africaine atteint la Chine sous forme

de beurre de cacao transformé. Singapour ne produit pas de cacao. La cité-État redistribue des produits transformés importés, dont notamment de la pâte et du beurre d'origine malaisienne, à ses clients, dont la Chine. Elle dispose par ailleurs d'une capacité de broyage industriel propre lui permettant de produire localement de la poudre à partir de fèves brutes importées.

De grandes entreprises singapourienne (Olam) et malaisienne (Guan Chong) ont investi dans des unités de broyage de fèves en Côte d'Ivoire et au Ghana, d'où elles importent la pâte extraite dans leur pays d'origine. L'Indonésie n'a pas massivement investi en Afrique, mais importe des fèves africaines pour les transformer localement, ce qui a incité des groupes internationaux comme Cargill et Olam à investir dans des broyeurs indonésiens. Tout concourt à rendre la présence africaine invisible, l'Afrique continue d'approvisionner massivement les plates-formes de transformation asiatiques en fèves brutes. La différence majeure entre les trajectoires africaine et asiatique ne tient donc pas à la disponibilité de la matière première, mais à la localisation de la valeur ajoutée par la transformation. L'Afrique exporte des fèves, tandis que l'Asie exporte des produits transformés à partir de ces mêmes fèves. Il ne s'agit pas d'un basculement des origines géographiques du cacao, mais d'un basculement de la localisation industrielle de la transformation.

Trois facteurs sont à l'origine de cette réorganisation. Le premier est conjoncturel : la crise de 2023-2024 qui a réduit les disponibilités africaines et accéléré un basculement déjà en cours. Il y a ensuite un facteur structurel : la Malaisie, l'Indonésie et Singapour disposent de capacités industrielles de pressage, de certifications, de logistiques et de relations commerciales établies dont ne bénéficient pas encore les exportateurs africains pour les produits transformés. Enfin, il y a enfin un facteur géopolitique : les accords bilatéraux de la Chine avec l'Équateur et la Papouasie-Nouvelle-Guinée facilitent une diversification au détriment de l'Afrique, pour répondre à la demande croissante du marché chinois du chocolat premium.

4. LES PAYS FOURNISSEURS DE CHOCOLAT

Les importations chinoises de chocolat (HS 1806) ont progressé de 65 600 tonnes en 2015 pour atteindre un pic de 143 800 tonnes en 2021, avant de se stabiliser autour de 93 000-99 000 tonnes entre 2022 et 2024. Sur l'ensemble de la période, le volume cumulé atteint 908 600 tonnes pour une valeur de 5,1 milliards de dollars, soit un prix moyen de 5,63 dollars le kilogramme toutes origines confondues.

L'écart entre le rang en volume et le rang en valeur d'un pays constitue un indicateur direct de la qualité du produit fourni. Un écart positif (c'est-à-dire une part en volume supérieure à la part en valeur) indique un produit bon marché tandis qu'un écart négatif signale un produit de meilleure qualité (voir tableau 9).

Certains pays comme la Thaïlande, l'Indonésie et la Russie se distinguent par de forts écarts négatifs et des prix qui évoquent des préparations industrielles de bas de gamme. Le prix au kilo importé par la Chine est de 1,31 dollar pour la Thaïlande et l'Indonésie et de 2,55 dollars pour la Russie. Dans le cas de Singapour, le prix au kilo (3,13 dollars), suggère malgré un écart négatif important que ce pays livre des produits de qualité légèrement supérieure ; en ce sens, il se compare davantage à la Malaisie (4,56 dollars) ou à la Turquie (5,32 dollars). À l'autre bout de l'échelle se trouvent des pays qui ont fait le choix de la qualité et qui montrent des écarts positifs et des prix plus élevés. Par ordre d'importance du volume de leurs exportations à destination de la Chine, ce sont l'Italie, la Belgique, les États-Unis, la Suisse, l'Allemagne et la France.

Tableau 9.– Importations chinoises de chocolat (HS 1806), 2015-2024 cumulés

Pays	Volume			Valeur			Prix	Écart de
	tonnes	part	rang	1 000 $	part	rang	$/kg	rang
Russie	207 159	22,8 %	1	528 735	10,3 %	3	2,55	−2
Italie	126 263	13,9 %	2	1 082 835	21,2 %	1	8,58	+1
Belgique	98 792	10,9 %	3	648 474	12,7 %	2	6,56	+1
Malaisie	77 731	8,6 %	4	354 485	6,9 %	5	4,56	−1
Singapour	58 285	6,4 %	5	182 672	3,6 %	9	3,13	−4
États-Unis	42 325	4,7 %	6	335 513	6,6 %	6	7,93	0
Suisse	39 308	4,3 %	7	380 610	7,4 %	4	9,68	+3
Allemagne	36 314	4,0 %	8	301 186	5,9 %	7	8,29	+1
Indonésie	30 437	3,3 %	9	39 826	0,8 %	18	1,31	−9
France	25 967	2,9 %	10	215 067	4,2 %	8	8,28	+2
Thaïlande	19 216	2,1 %	11	25 136	0,5 %	22	1,31	−11
Turquie	18 579	2,0 %	12	98 813	1,9 %	13	5,32	−1
…	…	…	…	…	…	…	…	…
Total général	908 589	100%	—	5 118 746	100,0 %	—	5,63	—

L'Afrique est absente des statistiques d'exportation directe de chocolat vers la Chine avec moins de 0,02 % des volumes cumulés entre 2015 et 2024. La question est donc de savoir dans quelle mesure les fèves, pâtes et beurres de cacao africains sont incorporés de manière indirecte dans le chocolat livré à la Chine par les grands pays exportateurs.

Pour estimer la part d'intrants africains (fèves, pâte, beurre et poudre) dans le chocolat acheté par la Chine, nous avons commencé par étudier les fournisseurs de ce pays, puis nous avons remonté leur propre chaîne d'approvisionnement. Chaque pays exportateur de chocolat vers la Chine achète en effet des intrants. Nous avons mesuré la part de ces achats provenant d'Afrique, qu'il s'agisse d'achats directs ou par l'intermédiaire des Pays-Bas qui servent de plaque tournante pour les fèves africaines à destination de l'Europe (83 % de leurs importations de cacao sont d'origine africaine). Nous avons ensuite pondéré chaque pays par le volume de chocolat qu'il a livré à la Chine (voir tableau 10).

Tableau 10.– Part des intrants africains dans les exportations de chocolat vers la Chine (2015–2024)

Pays exportateurs	Exports vers Chine		Intrants			Part africaine	
	tonnes	part	totaux	dont africains	dont via Pays-Bas	directe	ajustée
Russie	207 159	27,2 %	1 314 100	665 213	47 934	50,6 %	53,7 %
Italie	126 263	16,6 %	2 113 155	747 344	361 546	35,3 %	49,9 %
Belgique	98 792	13,0 %	3 273 002	895 068	1 334 773	27,6 %	62,3 %
Malaisie	77 731	10,2 %	4 516 459	2 757 088	21 381	61,0 %	61,4 %
Singapour	58 285	7,7 %	1 238 427	657 548	80 384	53,1 %	58,6 %
États-Unis	42 325	5,6 %	7 054 548	3 807 636	599 297	54,0 %	61,2 %
Suisse	39 308	5,2 %	927 203	319 873	277 475	34,5 %	59,9 %
Allemagne	36 314	4,8 %	6 097 320	2 476 459	2 088 136	40,7 %	69,8 %
Indonésie	30 437	4,0 %	2 303 534	1 006 661	14 159	43,7 %	44,2 %
France	25 967	3,4 %	3 668 306	2 262 000	538 861	61,7 %	73,7 %
Thaïlande	19 216	2,5 %	231 907	14 407	5 469	6,2 %	8,2 %
Total	761 797	100 %	—	—	—	44,2 %	56,1 %

Ce tableau ne mesure pas la même chose que le tableau 9 qui recense l'ensemble des pays exportateurs de chocolat à destination de la Chine, tandis que ce tableau liste les pays exportateurs ayant eu recours à des intrants africains.

Nos calculs montrent que les producteurs africains de la filière cacao contribueraient directement à hauteur de 44,2 % aux intrants des exportateurs de chocolat à destination de la Chine. Cette

proportion, corrigée de leurs achats d'intrants africains auprès de négociants néerlandais, s'élèverait à 56,1 %. Ce phénomène est plus marqué pour les fabricants européens de chocolat (Belgique, Allemagne ou Suisse) que pour les fabricants asiatiques (Malaisie, Indonésie et Singapour) et russes pour lesquels le canal néerlandais est marginal.

Le chiffre de 56,1 % est un plancher et non un plafond. D'abord parce que les Pays-Bas eux-mêmes achètent aux Pays-Bas une fraction de leurs intrants à des négociants locaux qui ont transformé des fèves africaines. Ensuite parce que certains pays producteurs sont à la fois importateur direct d'intrants africains, mais aussi fournisseur d'intrants transformés pour d'autres exportateurs. Ces canaux africains indirects n'ont pas été comptabilisés ici.

L'Afrique apparaît donc comme un socle mondial de la chaîne d'approvisionnement en intrants pour la fabrication du chocolat ; elle restera absente statistiquement des exportations de chocolat vers la Chine ou tout autre pays tant qu'elle ne se sera pas constitué une base industrielle exploitant ces intrants. Dans quelle mesure l'exemption tarifaire chinoise peut -elle y contribuer ?

5. L'EXEMPTION TARIFAIRE CHINOISE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE CACAOYÈRE AFRICAINE

Tableau 11.– Pays producteurs d'Afrique (2014-2024)

Pays producteurs d'Afrique	PMA	Production 2015-2024		Part des importations chinoises HS 18 2015-2024
		tonnes	part	
Côte d'Ivoire	non	20 312 565	55,7 %	3,0 %
Ghana	non	8 117 525	22,2 %	3,5 %
Cameroun	non	3 115 862	8,5 %	0,2 %
Nigéria	non	3 007 703	8,2 %	0,7 %
Ouganda	oui	391 902	1,1 %	0,0 %
Sierra Leone	oui	377 236	1,0 %	0,0 %
Congo (RDC)	oui	250 070	0,7 %	—
Libéria	oui	198 000	0,5 %	—
Guinée	oui	195 831	0,5 %	0,1 %
Tanzanie	non	134 000	0,4 %	0,0 %
Togo	oui	130 600	0,4 %	0,8 %
Madagascar	oui	130 521	0,4 %	0,0 %
Congo	non	84 300	0,2 %	–
Sao Tomé-et-Principe	non	33 048	0,1 %	—
Guinée équatoriale	non	8 700	0,0 %	—
Angola	oui	4 564	0,0 %	—
Rép. Centrafricaine	oui	1 352	0,0 %	—
Gabon	non	1 000	0,0 %	—
Comores	oui	433	0,0 %	—
Bénin	non	—	—	0,0 %
Total		36 495 213	100,0 %	8,3 %

L'exemption tarifaire qui est entrée en vigueur le 1er mai 2026 est un signal attractif pour les pays africains producteurs de cacao qui n'ont pas le statut de PMA. Avant cette mesure, entre 2015 et 2024, 95 % de la production de la filière (HS 18) provenait de quatre pays (la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun et le Nigéria) qui n'étaient pas des PMA et dont les exportations à destination de la Chine représentaient 6,7 % des importations chinoises de la filière (voir tableau 11). Cette mesure pourrait donc les inciter à développer la filière, partant leurs échanges avec la Chine.

Toutefois, les difficultés ne résident sans doute pas dans la volonté des pays producteurs, mais dans leurs possibilités d'action. Les pays africains sont à la confluence de trois dynamiques.

La première dynamique résulte de l'essor attendu du marché chinois du chocolat encore embryonnaire qui pourrait justifier des importations plus importantes de produits africains. Toutefois, comme nous l'avons vu, cet espoir pourrait être contrecarré par la concurrence de pays comme la Thaïlande, l'Indonésie ou la Russie qui privilégient les produits bas de gamme et s'approvisionnent très peu en Afrique. Parallèlement, le marché intérieur chinois entreprend une montée en gamme et consomme de plus en plus de chocolat élaboré importé d'Europe (d'Italie, de Belgique et de Suisse) à des prix unitaires élevés. Cette demande ne pourra pas à court ou moyen terme être satisfaite par une offre africaine.

La deuxième dynamique est celle de l'externalisation de la transformation primaire : la quasi-disparition des importations de fèves brutes au profit des semi-produits révèle en effet que la Chine a renoncé à effectuer elle-même le broyage à grande échelle, laissant cette tâche à la Malaisie et à l'Indonésie. Ce choix pénalise les pays africains qui n'ont pas le même accès au marché.

La troisième dynamique est celle de la réorientation géographique des fournisseurs de fèves comme l'Équateur ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette recomposition s'explique conjoncturellement par la crise des années 2023-2024 en Afrique, mais elle ne doit pas faire oublier que la montée en gamme de la consommation chinoise tend à une diversification volontaire des sources d'approvisionnement vers les zones de production de « cacao fin ».

Un entrepreneur africain qui fabriquerait du chocolat pour l'exporter en Europe serait confronté à un droit de douane de 30 % ; or, dorénavant, le marché chinois est dépourvu de cet obstacle. Pour un exportateur qui serait capable de satisfaire aux normes des douanes chinoises, l'avantage comparatif est réel. Malheureusement, l'exemption tarifaire ne crée pas les capacités productives et logistiques nécessaires pour l'exploiter. Le risque est donc une consolidation de la spécialisation primaire plutôt que son atténuation.

Le véritable obstacle est structurel et non pas tarifaire. La divergence fondamentale entre les filières africaines et asiatiques ne réside pas dans l'accès à la matière première, mais dans le lieu où la valeur est créée par la transformation. Si les zones de production de cacao restent inchangées, le centre de gravité industriel de sa transformation s'est quant à lui déplacé en Asie.

Pour que l'exemption tarifaire se traduise effectivement par un essor de l'industrie cacaoyère africaine, trois conditions complémentaires doivent être réunies : des investissements dans les capacités de transformation de deuxième stade, notamment les presses à beurre ; un accompagnement permettant l'obtention des certifications sanitaires chinoises ; et, surtout, une réorientation de la demande chinoise vers les origines africaines. Cela supposerait que les pays africains accroissent non seulement leur production de cacao standard, mais aussi celle de cacao aromatique de qualité supérieure. Or, un tel repositionnement relève d'un investissement de long terme, freiné à la fois par la volatilité des cours mondiaux et par le vieillissement des plantations, qui en limite la faisabilité à court terme.